

vaincu que les délibérations du Parlement du Canada, contribueront comme par le passé au bonheur et à la prospérité du grand Dominion dont le bien-être est si important à tout l'Empire.

GEORGE REX.

Sur motion de Sir George Foster, secondé par M. Mackenzie King,—Ordonné,—
Que M. l'Orateur accuse avec reconnaissance la réception du gracieux message de Sa Majesté le Roi, au nom de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir toute erreur, il en avait obtenu une copie, laquelle est lue comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de voir, et je vous en félicite, qu'après une absence forcée de quatre années, il vous est possible de vous réunir dans la nouvelle enceinte législative reposant dans une sécurité rassurante sur les vieilles fondations, et entourée du décors pittoresque et historique de la colline du Parlement. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, ses belles proportions, ses pièces vastes et commodes, la beauté de ses grandes lignes, la délicatesse de son fini, et sa situation sans pareille, donnent à cet édifice un aspect frappant et imposant, digne du peuple à l'existence nationale duquel il va être consacré à l'avenir.

Depuis la dernière session du Parlement, il s'est produit des événements importants qui nous ont rapprochés d'une façon appréciable du rétablissement si désiré de la paix. A la suite de l'échange des ratifications finales, le Traité de paix entre les Nations alliées et l'Allemagne a été appliqué dans toute son ampleur et son effet; il a rendu possible la formation de la Ligue des nations et la création par celle-ci de différentes commissions et de comités de mandataires autorisés par le Traité, et placées sous sa direction. On sera bien aise de noter que la situation du Canada comme membre de la Ligue a été définitivement fixée.

Le traité de paix avec la Bulgarie a été conclu et sera soumis à votre approbation. Les négociations pour la conclusion de traités de paix avec la Hongrie et la Turquie sont maintenant bien avancées et, s'ils sont signés à temps, ils seront soumis à votre approbation durant la présente session du Parlement.

La première réunion de la Conférence internationale du travail, conformément aux dispositifs du Traité de Paix, a eu lieu à Washington, aux mois d'octobre et de novembre derniers, et fut suivie par des représentants de mon Gouvernement et par les sociétés de patrons et d'employés canadiens. On sera heureux d'apprendre que le Canada a été choisi comme un des douze gouvernements dont les pays ont des titres à être représentés dans le corps dirigeant du Bureau du Travail International.

Lorsque les traités non encore terminés auront été conclus, et que les attributions de la Ligue des nations et des différents tribunaux qu'elle autorise seront en fonction, on espère fermement voir la fin de la confusion et de l'incertitude, résultant des longs et regrettables délais apportés à l'application du Traité, et le commencement réel d'une amélioration des conditions normales de la vie et du règlement des relations internationales qui assureront la continuation des bienfaits de la paix.

Les troupes que le Canada a fait participer à la guerre sont presque toutes revenues et démobilisées, et la grande majorité des soldats ont repris leurs occupations d'avant-guerre, et sont devenus des facteurs actifs et importants de la vie nationale.

Le département du Rétablissement Civil des Soldats et le Bureau d'Etablissement des Soldats sur les terres, continuent de fournir un entraînement professionnel et des facilités d'occupation permanente qui aident grandement à la solution du problème du retour aux conditions normales, tandis que le travail des Bureaux de place-